

PROTOCOLE D'ACCORD

Entre

L'Amicale du personnel de l'OACA

&

**L'INSTITUT DE LANGUE
du BELVEDERE**

Année 2017 – 2018



KUR

Entre les soussignés :

- L'Institut de Langue et de Formation du Belvédère – dont le siège social est au 13, rue de Jérusalem, 1001 Belvédère TUNIS – représentée par Monsieur Xavier LE ROY

Ci-après dénommée « LE PRESTATAIRE DE SERVICES », d'une part,

- L'Amicale du personnel de l'OACA – Association — dont le siège social est à Tunis, à coté de l'aéroport de fret, représentée par Khaled GASMI, Président de l'Amicale.

Ci-après dénommée « LE BENEFICIAIRE », d'autre part,

IL EST TOUT D'ABORD EXPOSE CE QUI SUIIT :

A la demande du bénéficiaire, L'Institut de Langue du Belvédère accepte d'offrir des tarifs préférentiels et ce pour l'enseignement du **français et de l'anglais** pour les enfants des adhérents de l'Amicale, au cours de l'année 2017 / 2018.

CECI ETANT IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1^{er} : Offre pédagogique

L'Institut de Langue du Belvédère s'engage par le présent protocole à assurer le bon déroulement des sessions de cours de soutien, selon les niveaux et l'âge des élèves (5-11 ans, 12-14 ans, 15-20 ans) pour :

- a) la session annuelle de cours de soutien scolaire qui débutera le samedi 30 septembre 2017 et se déroulera jusqu'au **24 juin 2018**.

Nous proposons un cours de 2 heures par semaine, selon les Implantations.

- les samedis : 9h-11h, 11h15-13h15, 14h-16h ou 16h15-18h15
- les dimanches : 9h – 11h, 11h15-13h15
- les mercredis ou vendredis : 14h-16/17h

Nos implantations sont les suivantes :

- **Place Pasteur (Place Jeanne d'Arc), MENZAH 7** (en face du Magasin Général), **MEGRINE** (23 avenue Bourguiba, à coté de la grande Mosquée), **l'AOUINA** (4 rue des Cyprès), **MOUROUJ 2** (44, rue de l'Astragale), **EL GHAZALA**, 19, rue Asdrubal.

- b) les sessions intensives qui seront proposées pendant l'été 2018 (du 3 juillet au 14 septembre), les 2 semaines des vacances de décembre (du 18 au 30 décembre 2017) et pendant les vacances de printemps.

L'Institut de Langue du Belvédère propose des cours de **français (Institut Molière)** et **d'anglais (Shakespeare Institute)**, pour répondre à **deux objectifs différents** :

- des cours de soutien scolaire pour le programme tunisien: tous les niveaux depuis l'âge de 5 ans, Préparatoire (débutant complet) jusqu'au Bac, pour les enfants et adolescents.

L'objectif est de permettre aux enfants de bien assimiler le programme tunisien en français et anglais, et ce pour tous les niveaux scolaire.

- Des sessions intensives et des cours de perfectionnement « tous niveaux » pour le développement des compétences à l'oral, pour les enfants, les adolescents, les étudiants.

Article 2 : Offre de prix pour l'Amicale.

Les prix pour l'Amicale ont été fixés comme suit :

- A) Cours de soutien scolaire - Programme Tunisien :
 - 1 x 2h /semaine (8 h/mois) :
- 70 dt /mois, ramené à 60 dt/mois, pour les adhérents qui s'engagent jusqu'au 24 juin 2018
- B) Session Intensive de 10 jours pendant les vacances de l'été :
 - 5h00 /jour du lundi au vendredi : 250 dt/2 semaines, ramené à 200 dt/2 semaines

Article 3 : Tarifs pour les adhérents - Subvention de l'Amicale.

L'Amicale a décidé de subventionner les cours.

- A) de 20 dinars le forfait mensuel pour chacune des inscriptions.
Le prix du forfait mensuel sera donc de 40 dinars pour les adhérents.
- B) de 30 dinars la session intensive pour chacune des inscriptions.
Le prix de la session intensive sera donc de 170 dinars pour les adhérents.

Article 4 : Modalités de paiement à l'Institut par l'Amicale et les parents.

A) Paiements mensuels :

- Les adhérents de votre Amicale paient directement à l'Institut de Langue du Belvédère, la totalité du montant du prix « Amicale », soit 40 dt.
- L'Institut accepte les paiements par trimestre ou par mois, au choix.
- Lors de l'inscription, les adhérents qui souhaitent payer par mensualité, paient à l'Institut le mois en cours et le mois suivant.
- Les frais de formation devront être payés le mois précédent les cours. Les élèves ne seront pas acceptés en début de mois à l'Institut, en cas de non règlement des frais de formation de ce mois.
- L'Institut facturera auprès de votre Amicale le montant de la subvention (20 dt) chaque mois, au prorata du nombre d'inscrits à l'Institut.

A) Engagement jusqu'au 24 juin 2018

- Suite à de très nombreuses absences d'enfants non annoncées et non payées, au printemps 2017, les parents qui souhaitent avoir le meilleur tarif, s'engagent désormais sur la présence de leurs enfants, depuis la date de leur inscription jusqu'au 24 juin 2018.
- Dans ce cas, les adhérents auront la souplesse de payer par mois si ils le souhaitent.
- Ils bénéficient de 2 formules au choix :
 - Soit, ils donneront lors de l'inscription un chèque pour les cours du mois d'avril, de mai et de juin.
 - Soit, ils paieront 1,5 mois chaque mois et le paiement de l'année, sera achevé en mars.
- Votre Amicale confirme l'obligation de cet engagement pour ses membres.

<Le montant du 3^{ème} trimestre est définitivement dû à l'Institut, même en cas d'absence partielle ou totale des enfants au cours du 3^{ème} trimestre.

Le chèque sera encaissé et un remboursement partiel sera effectué en fonction des mensualités déjà payées.

Article 5 : Absence

Toute absence des « étudiants » qui n'aurait pas fait l'objet d'une information 5 jours au moins avant l'absence ne pourra pas être rattrapée.

Le rattrapage des absences annoncées, sera mis en place en fonction des places disponibles dans les cours de niveaux identiques.

Article 6 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile chacune à son siège social sus indiqué

Article 7 : Règlement des litiges – Compétences

Pour toutes les contestations pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, les parties s'efforceront de les régler à l'amiable.

Fait en deux d'exemplaires à Tunis,

A Tunis, le 4 septembre 2017


LE LANGUE DU BELVEDERE
13, Rue de Jerusalem, Tunis 1002

L'Institut de Langue du Belvédère

Monsieur Xavier LE ROY

L'Amicale du personnel de l'OACA

Le Président

OACA - 1002